

Institut d'études judiciaires

Examen d'entrée au CRFPA 2014

Droit pénal

Code et textes de lois non commentés autorisés

Vous répondrez au cas pratique suivant :

Gaël habite un petit village de la côte nord, où il est né le 15 juin 1998. Cette année, il a réussi convenablement sa seconde dans un lycée privé des alentours. Pour les vacances, il se met à la recherche d'un job d'été. Il se rend chez Kevin, lequel s'est récemment installé dans le village et exploite, en nom propre, une entreprise d'entretien des espaces verts. Kevin est un trentenaire venu de la région parisienne, un peu marginal, qui a décidé de se faire oublier à l'extrémité de la péninsule finistérienne. Après entretien et une bière partagée ensemble, Kevin accepte d'embaucher Gaël pour 15 jours en juillet. Le contrat se déroule parfaitement et Kevin et Gaël se sont même liés d'amitié. Durant le mois d'août, Gaël rend de nombreuses visites à Kevin, le soir, à l'heure de l'apéritif où il fait la connaissance d'autres amis de Kevin. Il rencontre ainsi Brandon, un copain de jeunesse de Kevin, venu passer deux mois de vacances en Bretagne. En plusieurs occasions Brandon s'est vanté de pouvoir se procurer rapidement du cannabis grâce à ses relations dans la capitale. Kevin est un peu jaloux de la fascination qu'exerce Brandon sur Gaël, qu'il considère désormais comme son protégé.

Il invite ainsi Gaël plusieurs fois à dîner, et les deux se retrouvent ainsi en tête à tête.

Un soir, Kevin avoue à Gaël son attirance pour les hommes et en particulier pour les jeunes garçons, de plus en plus entreprenant au cours de la soirée, il lui propose de lui prodiguer une fellation. Ce soir là, Gaël, qui n'est pas spécialement enthousiasmé par l'idée, mais qui a trop bu, se laisse finalement faire...

Gaël est un peu honteux de ce qui est arrivé mais continue néanmoins à rendre à l'apéritif chez Kevin surtout quand il sait que Brandon est là. Discrètement, Gaël prend Brandon à part, et lui indique qu'il connaît des « premières » et des « terminales » de son lycée, qui seraient acheteurs de Cannabis. Brandon lui propose alors de lui avancer une plaquette de « shit » d'une valeur de 250 euros. En se débrouillant bien, il pourrait arriver à écouler le cannabis au détail et récolter au moins 400 euros. Ils partageraient le bénéfice. ~~Kevin~~ accepte.

Il emprunte le soir même à Kevin une balance de précision que ce dernier possède, étant numismate à ses heures, puis le lendemain, il apporte une bouteille de bon vin à Kevin et lui demande de lui prêter pour une semaine son scooter. Kevin, qui ne peut rien refuser à Gaël, accepte.

En quelques jours Gaël, fait le tour des acheteurs potentiels grâce au scooter de Kevin, et parvient à écouler la presque totalité de la drogue sous forme de barrettes de 5 grammes. Malheureusement pour lui, il est victime d'un accident de la circulation, et la gendarmerie arrivée sur les lieux découvre sur lui deux barrettes de cannabis et 80 euros en liquide.

Interrogé par les gendarmes Gaël « craque » et raconte tout aux gendarmes, sa relation avec Kevin, son commerce avec Brandon. Ces deux derniers, placés en garde à vue, passent des aveux complets.

La mère de Gaël, très choquée, vient vous consulter elle veut savoir ce que risque son fils, mais aussi Kevin et Brandon, les deux « parisiens » qu'elle considère comme responsables des turpitudes de son enfant.